

L'enfant et la justice

Tribunal | Une convention a été signée.

Améliorer et clarifier les pratiques relatives à l'audition de l'enfant dans le système judiciaire. Voilà la raison d'être de la convention paraphée, hier matin, par le parquet de Montpellier, le tribunal de grande instance et le barreau du Clapas.

Les signataires se sont enga-

gés à mettre en place ladite convention pour les six prochains mois. Celle-ci sera renouvelée par tacite reconduction entre ces professionnels de la justice.

Un engagement « *unique en France* », précise le barreau montpelliérain, qui est, avec le TGI, l'une des chevilles ouvrières de ce texte.



■ Les signataires du texte, hier matin, au tribunal. Photo BRUNO CAMPELS